

## Blaukorn Premium

Référence : FDS\_654\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 24/08/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

### RUBRIQUE 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Blaukorn Premium

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** : COMPO EXPERT France SAS  
49 Avenue Georges Pompidou  
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56  
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA : 01 45 42 59 59

---

### RUBRIQUE 2. Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

N'est pas un mélange dangereux

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Information supplémentaire : EUH210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3 Autres dangers

Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

---

## Blaukorn Premium

Référence : FDS\_654\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 24/08/2015  
Remplace les éditions précédentes

### RUBRIQUE 3. Composition/ informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants dangereux

| Nom Chimique                         | No.-CAS<br>No.-CE<br>Numéro d'enregistrement                | Classification<br>(RÈGLEMENT (CE) No<br>1272/2008) | Concentration<br>[%] |
|--------------------------------------|---|--|----------------------|
| Nitrate d'ammonium                   | 6484-52-2<br>229-347-8<br>01-2119490981-27-0050             | Ox. Sol. 3; H272<br>Eye Irrit. 2; H319             | >= 10 - <= 45        |
| Tétraborate de disodium pentahydrate | 12179-04-3<br>215-540-4<br>01-2119490790-32<br>005-011-02-9 | Repr. 1B; H360FD<br>Eye Irrit. 2; H319             | <= 0,2               |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### RUBRIQUE 4. Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.
- En cas d'inhalation : Repos, air frais, secours médical. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du dexamétason en aérosol (atomiseur).
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants : Méthémoglobinémie.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pour faire régresser une méthémoglobinémie : Administrer du chlorure de toluonium.

## Blaukorn Premium

Référence : FDS\_654\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 24/08/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

### RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau

Moyens d'extinction inappropriés : Mousse  
Produit sec  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Sable

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : À des températures au-dessus de 130 °C, des gaz de décomposition dangereux peuvent être dégagés : Monoxyde d'azote, dioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

### RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Conserver hors de la portée des enfants.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

---

## Blaukorn Premium

Référence : FDS\_654\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 24/08/2015  
Remplace les éditions précédentes

### RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter une exposition directe au soleil.  
Protéger de toute contamination.  
Protéger de l'action de la chaleur.  
Protéger de l'humidité.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable.  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Tenir à l'écart des matières combustibles.

#### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Protéger de toute contamination.  
En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais. Protéger de l'humidité.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

- DNEL  
Nitrate d'ammonium
- : Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques  
Durée d'exposition: 1 jour  
Valeur: 37,6 mg/m<sup>3</sup>
- Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques  
Durée d'exposition: 1 jour  
Valeur: 21,3 mg/kg
- Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Ingestion  
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques  
Durée d'exposition: 1 jour  
Valeur: 12,8 mg/kg

## Blaukorn Premium

Référence : FDS\_654\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 24/08/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques  
Durée d'exposition: 1 jour  
Valeur: 11,1 mg/m<sup>3</sup>

PNEC  
Nitrate d'ammonium : Eau douce  
Valeur: 0,45 mg/l

Eau de mer  
Valeur: 0,045 mg/l

Valeur Limite Plafond  
Valeur: 4,5 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.  
Filtre à particules EN 143 P1 (faible capacité de rétention (particules solides de produits inertes)).

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

---

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : solide

Couleur : divers

Odeur : inodore

Seuil olfactif : donnée non disponible

pH : env. 5, Concentration: 100,00 g/l, 20 °C

Point/intervalle de fusion : donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : Sans rapport

## Blaukorn Premium

Référence : FDS\_654\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 24/08/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative : Non applicable

Densité relative : Non applicable

Hydrosolubilité : soluble

Masse volumique apparent : env. 1.150 kg/m<sup>3</sup>

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Température d'auto-inflammabilité : n'est pas auto-inflammable

Décomposition thermique : > 130 °C, Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Viscosité, dynamique : Non applicable

Viscosité, cinématique : Non applicable

Propriétés explosives : Non-explosif

Propriétés comburantes : Non applicable

### 9.2 Autres informations

Aucune

---

## RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions., Se décompose par chauffage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Soufre, chlorites, chlorure, chlorates, Hypochlorites,

---

**Blaukorn Premium**

Référence : FDS\_654\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 24/08/2015  
Remplace les éditions précédentes

substances réagissant aux acides et aux bases, substances susceptibles d'être inflammables ou oxydables, nitrites, sels métalliques, poudres métalliques, herbicide, des hydrocarbures chlorés, composés organiques.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde d'azote , dioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac.

**RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Produit**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.000 mg/kg, rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales Génotoxicité in vitro : Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction

Tératogénicité : N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Information supplémentaire : Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

**Composants:**

**Nitrate d'ammonium :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.950 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l (non pertinent : la pression de vapeur étant faible/ la formation de poussière étant faible).

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 5.000 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Irritant, OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

## Blaukorn Premium

Référence : FDS\_654\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 24/08/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

|   |   |
|---|---|
| Génotoxicité in vitro   | : Résultat: négatif, OCDE Ligne directrice 471  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | : rat, Oral(e), Durée d'exposition: 28 jours, NOAEL: > 1.500 mg/kg  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | : rat, Oral(e), Durée d'exposition: 52 semaines, NOAEL: = 256 mg/kg, OCDE Ligne directrice 453  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | : rat, Par inhalation, Durée d'exposition: 2 semaines, NOAEL: >= 185 mg/kg, Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours. |

### Tétraborate de disodium pentahydrate :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 3.200 - 3.400 mg/kg, rat

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 2,0 mg/l, rat, OCDE Ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2.000 mg/kg, lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Irritation modérée des yeux, Classification: Irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Buehler Test, cochon d'Inde, Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., OCDE Ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales Evaluation : Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

---

## RUBRIQUE 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **Nitrate d'ammonium :**

Toxicité pour le poisson : CL50: > 100 mg/l, 96 h, espèces variées

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : CE50: 490 mg/l

: CL50: 490 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50: 1.700 mg/l, autre végétal aquatique

##### **tétraborate de disodium pentahydrate :**

Toxicité pour le poisson : CL50: 74 mg/l, 96 h, limande

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : CE50: 242 mg/l, 24 h, Daphnia magna

Toxicité pour les algues : CE10: 24 mg/l, 96 h, algues vertes



## Blaukorn Premium

Référence : FDS\_654\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 24/08/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : donnée non disponible

#### Composants:

##### Nitrate d'ammonium :

Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

#### Composants:

##### Nitrate d'ammonium :

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité : Une contamination des eaux souterraines est peu probable.  
Répartition entre les compartiments environnementaux : Aucune donnée non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

#### Produit:

Evaluation : Aucune donnée non disponible.

### 12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Pour les valeurs élevées de pH, telles qu'elles peuvent exister naturellement dans les eaux de surface, il faut s'attendre à une augmentation de l'effet toxique sur les organismes aquatiques.

---

## RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement l'emballage. Eliminer les emballages vides via les collectes

**Blaukorn Premium**

Référence : FDS\_654\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 24/08/2015  
Remplace les éditions précédentes

organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

**RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**

| <b>Règlement Transport</b>   | <b>ADR / RID / ADNR</b>   | <b>IMDG</b>        | <b>IATA</b> |
|--|---|--------------------|-------------|
| <b>14.1 Numéro ONU</b>   | Non classé au transport de Marchandises Dangereuses               |                    |             |
| <b>14.2 Nom d'expédition des Nations Unies</b>   | Non classé au transport de Marchandises Dangereuses               |                    |             |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>  | Non classé au transport de Marchandises Dangereuses               |                    |             |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>   | Non classé au transport de Marchandises Dangereuses               |                    |             |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>   | Aucun   | Non polluant marin | Aucun       |
| <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>  | Aucune précaution particulière (produit non classé au transport). |                    |             |
| <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b> | Non concerné  |                    |             |

## Blaukorn Premium

Référence : FDS\_654\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 24/08/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

### RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Rubrique ICPE : 4702-IV

Le tétraborate de disodium pentahydrate (CE 215-540-4) est présent dans la liste des substances candidates en vue d'une autorisation (Annexe XIV de REACH) ; décision n° ED/30/2010.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, les substances de ce mélange n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR)

---

### RUBRIQUE 16. Autres informations

#### Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3.

|        |   |
|--------|---|
| H272   | Peut aggraver un incendie; comburant.           |
| H319   | Provoque une sévère irritation des yeux.        |
| H360FD | Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. |

Révision(s) : La FDS a été révisée dans sa totalité.

#### Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.